

Faire un DCP très facilement

De plus en plus souvent, les festivals de cinéma vous demandent une copie DCP de votre film s'il est sélectionné. Ce qui apparaissait très compliqué (et très coûteux pour un amateur, puisqu'on donnait l'impression d'empiéter les plates bandes des professionnels) est aujourd'hui à la portée de tous. La preuve : moi qui ne suis pas du tout féru en technique et en informatique, j'en ai déjà fait un certain nombre, avec un excellent résultat.

C'est quoi un DCP ?

Wikipédia le résume très bien : « *Un **Digital Cinema Package (DCP)** est l'équivalent en cinéma numérique de la copie de projection argentique. Un DCP est composé d'un ensemble de fichiers informatiques (images, sons, sous-titres, méta-données...) qui sont destinés à être stockés et lus dans la cabine de projection par un serveur, couplé à un projecteur numérique. Le DCP circule entre distributeurs et exploitants soit sur disque dur, soit de manière dématérialisée. Chaque DCP est protégé par chiffrement des données. Un Key Delivery Message (KDM / « Message-clef de livraison ») permettant d'ouvrir le fichier dans une salle donnée à un moment donné.* »

Il suffit donc d'encoder votre film MP4 par exemple dans ce format DCP pour pouvoir être lu dans une salle de cinéma par son projecteur numérique.

Notez bien que cet encodage n'améliorera ni ne détériorera la qualité du film, *a priori*.

Comment procéder ?

Il suffit de télécharger le logiciel DCP-o-matic via ce lien : <https://dcpomatic.com/>

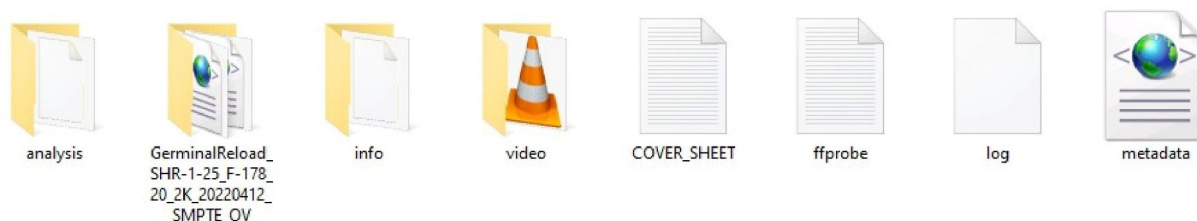
Ensuite, vous suivez cet excellent tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=1uVlvHCh8-M>

Il faut le faire à partir de l'ordinateur et non sur un disque dur externe.

Le dossier DCP créé de votre film sera constitué de 8 fichiers (voir illustration).

Seul le fichier avec tous les chiffres et les lettres (ici : « *GerminalReलोade ...* ») est utile. C'est celui-là que vous utiliserez et que vous pourrez envoyer par Internet ou mettre sur un disque dur ou une clé USB.

Les autres fichiers sont inutiles pour nous et peuvent être supprimés.



Pour faire plus simple et plus vite

Dans ce tuto, il y a des passages inutiles et qui ne correspondent pas complètement à ce que vous verrez sur votre ordi, mais franchement, pas de quoi paniquer, il faut rester au plus simple.

Vous verrez qu'il y a de nombreuses métadonnées commerciales et techniques qui ne concernent que les productions professionnelles. En réalité, pour nous, il n'y a pas grand-chose à remplir avant de lancer l'encodage !

Personnellement, je zappe tout le passage de mise à l'échelle pour éviter les (très minces) bandes noires horizontales avec le fastidieux calcul du ratio. Inutile de se prendre la tête avec ça. J'ai toujours tout laissé par défaut pour mes films en 16/9 et même en 4/3, ça passe parfaitement.

Aujourd'hui, je ne lance même plus le tuto.

Je me suis fait un pense-bête que voici :

DCP = Contenu / Fichier / Nouveau = *le film* / Ajouter fichier / Contours images //

Audio / Afficher Audio ///

DCP / Travaux / Créer DCP.

Toute la manip dure à peine 3 minutes avant le lancer l'encodage !

Cela dit, vous ne pourrez pas vérifier votre DCP par vos propres moyens. Seul le projectionniste pourra le vérifier depuis son serveur. Mais je n'ai jamais eu de mauvaise surprise.

Je remercie le réseau Kino et particulièrement les organisateurs des projections mensuelles du Kino Pop au Studio Christine à Paris qui communiquent ce procédé aux réalisateurs invités. Mes projections privées au cinéma Le Brady à Paris ont confirmé l'efficacité du procédé.

PS :

Les festivals régionaux et le festival national Ciné en courts de la FFCV continuent à diffuser nos films en format numérique classique avec d'excellents résultats, les premières tentatives de projection en DCP à Soulac-sur-Mer n'ayant pas été concluantes et trop complexes à gérer.

Cette fiche s'adresse donc aux réalisateurs qui ont besoin d'assistance pour surmonter « l'obstacle DCP » à l'inscription de leurs films dans d'autres festivals.

Charles Ritter